

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Quarante-sixième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 12 – 15 mars 2002

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

Rapport du Sous-Comité des finances

PAYEMENT DES CONTRIBUTIONS PAR LES PARTIES

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat; il comporte les annexes suivantes:
  - Annexe 1: Etat des contributions au fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2001;
  - Annexe 2: Etat des contributions pour 2001 au fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2001, par région;
  - Annexe 3: Répartition annuelle des contributions impayées au 31 décembre 2001;
  - Annexe 4: Recettes, dépenses et soldes accumulés du fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2001;
  - Annexe 5: Mouvement et utilisation des ressources du fonds d'affectation spéciale pour 2001-2002.
2. L'Annexe 1 indique l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2001. Les contributions versées totalisaient alors CHF 6.830.755,08 dont CHF 557.836,60 pour 2000 et les années antérieures.
3. L'Annexe 2 indique l'état des contributions pour 2001 au fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2001, par région. Un montant de USD 6.307.228,44 a été reçu, soit 94,24% des contributions dues pour 2001.
4. L'Annexe 3 fournit des informations sur les arriérés de contributions au fonds d'affectation spéciale CITES. Le total des contributions impayées au 31 décembre 2001 était de CHF 1.034.182,61 dont CHF 385.514,56 dus pour 2001, CHF 239.672,21 pour 2000 et CHF 408.955,84 pour 1999 et les années antérieures. Donnant suite à une demande du Comité permanent, le Secrétariat a demandé aux 63 Parties ayant des arriérés de contributions pour les années 1992 à 2000 de suggérer un calendrier pour le paiement de ces contributions ou d'expliquer pourquoi elles ne sont pas en mesure d'en proposer un. En réponse à cette demande, sept Parties ont réglé la totalité de leurs contributions impayées et six ont procédé à des paiements partiels. Six Parties ont demandé au Secrétariat des précisions sur leurs arriérés. Une Partie l'a informé qu'en raison de la crise politique et financière régnant dans le pays depuis huit ans, elle n'était actuellement pas en mesure de régler ses arriérés ni de proposer un calendrier de paiement. Les 43 autres Parties n'ont pas répondu.
5. Au point 7b) iii) du Rapport résumé sur la 45<sup>e</sup> session du Comité permanent, concernant le paiement des contributions par les Parties:

*Le Comité permanent charge le Secrétariat (...) d'indiquer les éventuelles sanctions susceptibles d'être prises à l'encontre des Parties ayant des arriérés, en tenant compte des diverses procédures établies par la Conférence des Parties – celles concernant, par exemple, le projet sur les législations nationales et la non-soumission des rapports annuels.*

6. Recommandation

Concernant le non-paiement des arriérés mentionné au point 4, le Secrétariat recommande au Comité permanent d'envisager de demander aux Parties concernées de s'engager vis-à-vis d'un plan d'action visant au respect la Convention et de le communiquer au Secrétariat le 30 avril 2002 au plus tard. Les Parties concernées devraient s'engager à régler leurs arriérés le 31 août 2002 au plus tard ou fournir au Secrétariat un motif justifiant de façon satisfaisante pour ne pas respecter cette date limite. Le Comité permanent pourrait envisager de prendre les mesures évoquées dans le document SC46 Doc. 11.3 en cas de non-respect, et indiquer au Secrétariat les mesures à prendre concernant les Parties qui n'auront pas respecté la date limite.

7. L'Annexe 4 fournit des informations sur les soldes accumulés du fonds d'affectation spéciale.
8. L'Annexe 5 donne une vue d'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour le fonds d'affectation spéciale pour 2001-2002. En 2001, CHF 6.830.000 de contributions ont été reçus, dont CHF 557.000 pour 1992-2000. Les contributions versées pour 2001 se sont élevées à CHF 6.196.000 et CHF 76.449 ont été versés par avance pour des années futures. En supposant que le taux de paiement des contributions reste à 82% en 2002 (taux moyen des quatre dernières années), le solde du fonds d'affectation spéciale devrait descendre à CHF 1.304.000 à la fin de la période de 2001-2002. Le Secrétariat prie instamment les Parties de régler rapidement leurs contributions impayées des années précédentes et de verser dès que possible leur contribution pour l'année en cours, afin de garantir la liquidité du fonds d'affectation spéciale.
9. La prévision d'un solde du fonds d'affectation spéciale se montant à CHF 1.304.000 à la fin de 2001-2002 est préoccupante. Ce solde ne devrait couvrir que les dépenses du Secrétariat des trois premiers mois de 2003. Quoi qu'il en soit, en 2001, 27% seulement des contributions des Parties avaient été reçues à fin mai. Cela n'a pas posé de problèmes pour 2001 car le fonds d'affectation spéciale accumulé à fin décembre 2000 a permis de couvrir les dépenses nécessaires pour que le plan de travail du Secrétariat ne soit pas affecté. Toutefois, le faible solde disponible en 2003 ne permettra alors pas ces dépenses. Pour obtenir les liquidités nécessaires pour 2003, le Secrétariat devra limiter son programme de travail de 2002 si, à fin mai 2002, 50% des contributions de 2002 n'ont pas été reçus. Pour éviter cette situation, le Secrétariat prie le Comité permanent d'écrire aux Parties dont le pourcentage de contribution au fonds d'affectation spéciale CITES dépasse 5% (Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon et Royaume-Uni, Parties dont les contributions annuelles représentent 72% du fonds d'affectation spéciale CITES), pour veiller à ce que leur contribution de 2002 au fonds d'affectation spéciale soit versée avant la fin de mai 2002.